

REGLEMENT DU MODULE DE FORMATION SECURITE SUR GLACIER

Approuvé au CA du 07/03/2026

Dans ce document, les termes initiateur, stagiaire, pratiquant, licencié, formateur, candidat ou évaluateur désignent aussi bien des hommes que des femmes.

Règlement du module de formation « Sécurité sur Glacier »

Le présent règlement a pour objet de définir le module de formation « sécurité sur glacier », prérequis au cursus initiateur alpinisme niveau 1 et initiateur ski de randonnée niveau 3, attesté par la FFME et ses conditions d'obtention.

Article 1 - Objet

La Fédération française de la montagne et de l'escalade organise un module de formation « Sécurité sur Glacier ». Cette formation donne lieu à la remise d'une attestation de formation.

Article 2 - Compétences

L'attestation de formation mentionnée à l'article précédent reconnaît à son titulaire les compétences pour se déplacer sur glacier en sécurité (progression et assistance aux membres de la cordée).

Le référentiel de compétences est précisé en annexe.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Article 3 - Conditions d'obtention de l'attestation de compétences

Pour obtenir cette attestation, le candidat doit avoir :

- ☐ Participé au module de formation fédérale « Sécurité sur Glacier »
- ☐ Satisfait aux évaluations de cette formation,

Article 4 - Exigences préalables à l'entrée en formation

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont :

- Être âgé de 18 ans minimum le premier jour de la formation
- Être titulaire d'une licence FFME en cours de validité
- Être titulaire d'une attestation de 1er niveau de secourisme (PSC ou équivalent)

-Avoir déjà réalisé :

- En situation d'autonomie : au moins 5 courses d'alpinisme ou de ski de randonnée se déroulant totalement ou en partie sur un glacier

La validation de ces courses en autonomie est attestée par le président du club, du CT ou de la ligue du candidat, en se basant sur l'expérience du candidat via un outil de saisie fédéral.

Cette liste de courses atteste, entre autres, les compétences personnelles suivantes :

- Être capable de s'encorder sur un nœud de huit et nœud d'arrêt
- Être capable de réaliser les nœuds suivants : huit, cabestan, demi-cabestan, machard, nœud français
- Être capable d'utiliser une poulie-bloqueur
- Être capable de remonter sur corde avec une poulie bloqueur, un autobloquant textile, une sangle
- Être capable de marcher en crampons et avec piolet

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Article 5 - Évaluation

L'évaluation du module de formation « sécurité sur glacier » est organisée par l'équipe pédagogique. Elle vise à s'assurer que le stagiaire possède les compétences citées à l'article 2.

Elle repose sur une évaluation pratique en contrôle continu.

Article 6 – Équivalences fédérales

A titre transitoire, pour une période de 2 ans suivant la mise en œuvre du règlement du module de formation « sécurité sur glacier », la détention d'un passeport vert alpinisme et du brevet fédéral d'initiateur montagnisme, ainsi que la détention d'un passeport violet ski alpinisme ouvre la possibilité de demander, par équivalence, l'attestation de formation « sécurité sur glacier ». Le module « sécurité sur glacier » du passeport vert alpinisme ou du passeport violet ski alpinisme aura été validé dans les deux années précédant la demande.

La demande d'équivalence est à adresser à la FFME au moyen du formulaire en ligne.

Article 7 - Modalités de mise en œuvre

Les modalités de mise en œuvre des dispositions du présent règlement sont précisées en annexes. Ces annexes sont établies par le service chargé de la Formation à la FFME et publiées sur le centre de ressources fédérales.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Association 1901 agréée par le ministère chargé des sports - Affiliée à l'IFSC, à l'ISMF et au CNOSF - APE 9312Z - Numéro de siret : 784 354 193 00046
Numéro de déclaration d'activité : 11753802875

ANNEXES AU REGLEMENT DU MODULE DE FORMATION SECURITE SUR GLACIER

Approuvé au CA du 07/03/2026

Dans ce document, les termes initiateur, stagiaire, formateur, pratiquant, licencié, candidat ou évaluateur désignent aussi bien des hommes que des femmes.

Table des matières

ANNEXE 1 : MODALITES D'ORGANISATION DE LA FORMATION	2
ANNEXE 2 : MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION	2
ANNEXE 3 : REFERENTIEL DE COMPETENCES	2

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

ANNEXE 1 : MODALITES D'ORGANISATION DE LA FORMATION

Le module de formation "Sécurité sur glacier" peut être déléguée aux ligues FFME.

- L'équipe pédagogique comprend au moins un Instructeur Montagne, titulaire du diplôme d'État d'alpinisme-Guide de haute montagne. Il peut être assisté par 1 ou plusieurs cadres fédéraux ayant à minima un brevet fédéral d'initiateur alpinisme niveau 1 à jour de la formation continue.
- Le nombre de stagiaires est de 8 maximum pour 2 formateurs ou de 5 pour un seul formateur (instructeur Montagne).
- Durée minimale : 14 heures avec la possibilité que les 2 journées ne soient pas consécutives.
- Moyens nécessaires : SAE ou SNE propice à l'enseignement collectif des techniques de cordes, terrain glaciaire ou enneigé permettant de reproduire diverses situations de progression et d'assistance en milieu glaciaire.

ANNEXE 2 : MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION

L'évaluation de la formation « sécurité sur glacier » est organisée par l'équipe pédagogique selon un contrôle continu en situations pratiques réalisé à partir d'une grille d'observation fournie par la fédération.

ANNEXE 3 : REFERENTIEL DE COMPETENCES

Compétences générales

Niveau d'intervention pour les techniques de sécurité	Pratique en autonomie
Terrain sur lequel les compétences sont certifiées	En terrain de haute montagne, sur terrain glaciaire
EC de planifier et de d'adapter régulièrement une sortie en terrain glaciaire	Prépare et réadapte une sortie « glaciaire » en utilisant les moyens disponibles pour anticiper les problématiques liées au groupe, aux conditions nivo-météo, aux conditions du terrain à parcourir.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Association 1901 agréée par le ministère chargé des sports - Affiliée à l'IFSC, à l'ISMF et au CNOSF - APE 9312Z - Numéro de siret : 784 354 193 00046
Numéro de déclaration d'activité : 11753802875

Compétences techniques

Niveau d'intervention	Maîtrise les techniques d'encordement, de progression et de secours sur glacier
Terrain sur lequel les compétences sont certifiées	En terrain de haute montagne, sur terrain glaciaire
Ec d'assurer sa propre sécurité et celle des membres de la cordée	- Se déplace en sécurité sur glacier en utilisant la corde, les crampons et le piolet selon les recommandations en vigueur dans des configurations variées : glacier enneigé ou déneigé, en terrain plat ou en pente, à deux personnes ou plus - En cas de chute en crevasse de l'un des membres de la cordée, sécurise la cordée, dresse un bilan de la situation, fait porter ou porte assistance à la personne ayant chuté. -En cas de chute en crevasse, sait remonter sur corde pour s'auto-secourir

Compétences relationnelles

Niveau d'intervention	Partage ses observations et partage les décisions avec les membres de la cordée en fonction des compétences de chacun
Terrain sur lequel les compétences sont certifiées	En terrain glaciaire de haute montagne
Ec de communiquer	-Communique les informations essentielles à une progression encordée en sécurité, ou à la gestion d'une chute en crevasse. -S'assure que les informations transmises ont été reçues -Sollicite ses compagnons pour obtenir des informations utiles à la sécurité de la cordée. -Décide avec les membres de la cordée en fonction des compétences de chacun

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr